



C O N S E I L G É N É R A L

DE LA
COMMUNE DE PESEUX

Séance extraordinaire du 26 septembre 2019 à 19h30 à la Maison de Commune

Président	:	Monsieur Dominik Schneuwly
Conseillers généraux présents	:	32
Conseillers généraux excusés	:	6 Messieurs Sébastien Brunet, Pierre-Yves Jeannin, Roger Mühlethaler, Michel Olivier Schurch, Alain Sommer et Madame Malika Khan
Conseiller général absent	:	1 Monsieur Michele Barone (arrivera à 19h40)
Sièges vacants	:	2
Conseillers communaux présents	:	4
Conseiller communal excusé	:	1 Monsieur Michel Rossi
Appel début séance	:	32 présents 6 excusés 1 absent

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Il annonce qu'il y a actuellement 39 membres au Conseil général et deux sièges à repourvoir : un pour le PLR, suite à la démission de Madame Ferrari et un pour EAG, suite au décès de feu Monsieur Augsburger.

Correspondance :

Lettre de condoléances du Conseil général adressée à Madame Fabienne Cosandier du 15 août 2019.

Lettre de remerciement de la famille de feu Monsieur Eric Augsburger.

Il est maintenant observé une minute de silence en sa mémoire.

(Arrivée de Monsieur Michele Barone, à 19h40)

Lettre de Madame Françoise Ferrari du 26 septembre 2019.

Pour des raisons privées et professionnelles, Madame Françoise Ferrari démissionne du Conseil général, de la commission d'urbanisme et de la commission des règlements et statuts.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce que l'ordre du jour est modifié par l'ajout de motions et de questions.

Il y a en effet une motion "Végétalisation des toits", déposée par le groupe EAG, qui sera traitée au point 7. Une deuxième motion "Création d'un calendrier des séances et manifestations diverses dans le village de Peseux", déposée par le groupe EAG, sera traitée au point 8.

Une question relative aux "Jardins citoyens" a été déposée par le groupe EAG et sera traitée au point 9. Une deuxième question concernant les "Ordures ménagères" a été déposée par le groupe EAG et sera traitée au point 10. Une troisième question relative au "Règlement général", déposée par Madame Patricia Sörensen, sera traitée au point 11. Une quatrième question concernant l'"Ecopoint de Boubin" a été déposée par les groupes EAG et PVL et sera traitée au point 12.

Enfin, vous venez de recevoir deux nouvelles questions, soit une question du groupe EAG concernant le "Plan de stationnement" et une question de Madame Evelyne Rouvinez concernant la "5G sur le territoire de la commune".

Monsieur François Ducommun, au nom du groupe PLR, a une requête.

Le groupe PLR demande à inverser les points 3 et 4 de l'ordre du jour, de manière à ce qu'ils soient traités dans l'ordre, tel que dans les rapports du Conseil communal.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, accepte cette demande.

Il donne lecture de l'ordre du jour ainsi modifié :

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 27 juin 2019.
- 2) Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de feu M. Eric Augsburgger (EAG).
- 3) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement de police.
- 4) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement des taxis.
- 5) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 55'000.00 pour l'acquisition de terrains à la rue de la Gare (RC 174).
- 6) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 170'000.00 pour la 2^e étape de la révision du Plan d'aménagement local (PAL).
- 7) Motion du groupe EAG "Végétalisation des toits".
- 8) Motion du groupe EAG "Création d'un calendrier des séances et manifestations diverses dans le village de Peseux".
- 9) Question du groupe EAG "Jardins citoyens".
- 10) Question du groupe EAG "Ordures ménagères".
- 11) Question de Madame Patricia Sörensen "Règlement général".
- 12) Question des groupes EAG et PVL "Ecopoint de Boubin".
- 13) Question du groupe EAG "Plan de stationnement".
- 14) Question de Madame Evelyne Rouvinez "5G sur le territoire de la commune".
- 15) Informations du Conseil communal.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote de l'ordre du jour modifié tel qu'il a été lu.

L'ordre du jour, tel qu'annoncé, est accepté par 32 voix à l'unanimité.

* * * * *

1) **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 JUIN 2019**

Madame Patricia Sörensen (EAG) fait une remarque.

Il y a une erreur à la page 40, concernant les deux scrutateurs. Il est indiqué deux fois "Deuxième Scrutateur" concernant Madame Rouvinez et Monsieur Auderset. C'est ce dernier qui est "Premier Scrutateur".

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, reconnaît l'erreur et, sans autre remarque, fait voter l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 qui sera corrigé comme demandé; il est accepté par 32 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) **NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS, EN REMPLACEMENT DE FEU M. ERIC AUGSBURGER (EAG)**

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, rappelle que cette commission comporte cinq membres, deux EAG, deux PLR et un PVL.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur N'Jo Moubiala.

Sans autre proposition, Monsieur N'Jo Moubiala (EAG) est élu tacitement membre de la commission des naturalisations et des agrégations.

3) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DE POLICE

Monsieur Alex Valladares Yopez, au nom de la commission des règlements et statuts, signale qu'elle s'est réunie le 19 septembre dernier mais n'a pas atteint son quorum. Au vu des circonstances, la séance a été maintenue.

Concernant le rapport relatif à l'adoption d'un nouveau règlement de police, nous avons relevé plusieurs modifications liées à l'orthographe qui seront apportées ultérieurement. En outre, nous souhaitons modifier, à l'article 18 dudit règlement, le mot "hospice" par "établissement médico-social", c'est-à-dire un mot plus actuel et utilisé de nos jours. La commission a relevé, à l'article 109, que le montant de CHF 80.00, correspondant à la taxe annuelle et par chien, serait enlevé.

En effet, ladite taxe sera traitée dans un arrêté.

D'autres articles seront débattus ce soir.

La commission a accepté le rapport et l'adoption du nouveau règlement de police et recommande au Conseil général de faire de même.

Monsieur Michele Barone, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le 17 septembre 2019.

S'agissant d'un important règlement pour une commune, son arrivée sur les bureaux des conseillers généraux est la bienvenue. En effet et pour rappel, les nouvelles versions de la loi cantonale sur la police (LPol) et de la loi cantonale sur les établissements publics (LEP) datent d'il y a 5 ans. Une transposition des nouvelles règles et une mise à jour étaient dès lors nécessaires, ce d'autant plus que la dernière adaptation de notre règlement date de 2007.

Avant de procéder à l'étude du Règlement, penchons-nous sur le rapport, très succinct. Trop succinct peut-être. Le groupe libéral-radical aurait souhaité y trouver quelques explications supplémentaires sur les nouveautés et les adaptations, car il y en a. Nous reviendrons dès lors plus en détail sur certains points pour lesquels nous demanderons des explications au Conseil communal et nous nous réservons le droit de déposer des amendements.

Nous voyons d'un bon œil l'intégration des règles sur le Cimetière, les inhumations, les crémations, les columbariums et police du cimetière. La proposition est cohérente et évite une dispersion des normes dans divers règlements.

Nous préconisons une publication et un accès facile à ce règlement afin que chaque citoyen puisse le consulter et se renseigner sur les modalités d'organisation de manifestations, par exemple, et cela vaut pour tous les règlements de la Commune. Puisque nul n'est censé ignorer la loi, il faut la publier.

Penchons-nous désormais sur le Règlement. Nous procéderons dans l'ordre des articles.

Certaines modifications que nous proposerons seront les mêmes que celles de la commission des règlements.

Art. 3 lettre d

Le groupe libéral-radical souhaiterait savoir si le garde forestier est également considéré comme un organe d'exécution chargé de l'exécution des tâches de sécurité publique de compétence communale. Il n'est en effet pas assermenté. S'agit-il peut-être d'une lacune ? Ou d'une distinction volontaire ?

Art. 33 - Affichage et enseignes

Au travers du nouvel art. 33 al. 4, nous introduirions - en catimini - une nouvelle taxe.

Or celle-ci n'a fait l'objet d'aucune étude, de projections quant aux recettes, de modalité de perception, de fourchette quant au montant taxé, mais surtout d'explications quant à sa pertinence. Le rapport ne le mentionne pas et il ne mentionne pas sur quelle base légale il se fonde pour la perception de cette taxe.

Le groupe libéral-radical souhaite avoir plus d'explications quant à celle-ci. Il se réserve le droit de déposer un amendement tendant à la suppression de cet alinéa. Ainsi, si le Conseil communal souhaite introduire cette taxe, il devrait revenir devant le Conseil général et les commissions compétentes pour justifier son instauration.

Certains articles sont un peu lourds, sont-ils vraiment nécessaires ? A titre d'exemples, les articles 44 (jeux de rue) et 45 (sports d'hiver).

Pour le premier, est-ce vraiment pertinent d'ajouter uniquement les jeux de balles, alors qu'on pourrait y ajouter les jeux d'eau, etc. ? N'alourdissons-nous pas trop la norme avec toutes ces règles trop précises ?

Quant à l'article 44, est-il vraiment nécessaire de réglementer les sports d'hiver à Peseux ? Dans quel cas aurons-nous une patinoire naturelle ? Une piste de luge ou de ski ? Peseux n'est pas près de devenir une station hivernale. Cette disposition est un peu rébarbative.

Art. 49 - Feux

En lisant cette disposition, faut-il comprendre que la commune ne pourra plus organiser de feux d'artifices ?

Afin que les feux d'artifices puissent continuer à avoir lieu exceptionnellement, ne faudrait-il pas prévoir un régime dérogatoire, au travers d'autorisations exceptionnelles ?

Art. 51 - Tranquillité publique - Scandale public

Nous constatons, par rapport à la version précédente, que les heures où la tranquillité est prescrite ont été étendues. Ainsi les activités bruyantes, ou tout travail bruyant sont interdits de 20h00 à 7h00, au lieu de 22h00 à 6h00.

Le groupe libéral-radical se demande pourquoi ce changement. C'est certainement plus bénéfique pour notre population. Il faudra alors que les habitudes changent et que l'on communique à ce sujet. Dans les mœurs, nous sommes en effet habitués à ce que la fin du bruit soit à 22h00, ce qui est encore dans tous les esprits.

Art. 77 - Littering

On le sait, c'est un fléau aussi dans notre commune. Des normes sont désormais prévues pour lutter contre, à l'image de cet article.

Désormais doté d'une base légale, le Conseil communal a-t-il déjà des projets en tête pour sa mise en œuvre ?

Art. 109 - Déclaration et taxes chiens

L'al. 1 fixe le montant de la taxe.

Celle-ci dépend notamment de la part à reverser à l'Etat. Cela signifie qu'elle peut varier selon le bon vouloir de l'Etat. Il conviendrait dès lors de ne pas inscrire le montant directement dans le règlement, afin que l'on n'ait pas besoin de solliciter le Conseil général pour chaque adaptation. Nous souhaiterions avoir des renseignements à ce sujet.

C'est pour cela que le groupe libéral-radical dépose un amendement en ce sens. Cela doit être à peu près le même que celui de la commission des règlements.

Art. 121 - Espaces

Selon cet article, la commune veille à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement, conformément à la législation sur la protection des animaux.

Dès le moment où nous intégrons cette disposition, nous devons la mettre en œuvre. Y a-t-il déjà de tels espaces prévus à cet effet dans notre commune ? Dans la négative, est-ce que ce sera prévu dans nos plans d'aménagement du territoire (p. ex. PAL) ?

En intégrant cet article, comment le Conseil communal a-t-il envisagé cet aspect ?

En somme, mises à part les deux modifications que j'ai citées, le groupe libéral-radical vous recommande d'accepter le rapport et le règlement.

Madame Mireille Tissot-Daquette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Le groupe Vert'libéral, dans sa réunion du 17 septembre, a étudié et discuté le règlement proposé. Il salue l'effort de la commune, et en particulier de Monsieur Gérard Guéniat pour le travail réalisé; il remercie aussi la commission des règlements qui a accompagné ce travail.

Suite à la lecture du document et à notre discussion de groupe, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Concernant la police des habitants, il a été relevé que, dans d'autres communes neuchâteloises, les étudiants ayant séjourné à Neuchâtel et y restant pour travailler dans notre région pouvaient garder leur domicile principal hors du canton, ce qui est visiblement contraire au règlement. L'identification de ces cas paraît plutôt simple puisque la personne doit renouveler son permis de séjour chaque année. Est-ce bien du ressort de la commune que d'opérer ce contrôle ? Si oui, comment est-il opéré à Peseux ?
- Un autre point concerne l'affichage. Le présent règlement exclut des espaces d'affichage libres, comme il en existe dans d'autres localités. Le groupe Vert'libéral estime que les possibilités d'affichage sont insuffisantes dans la commune et que le règlement devrait être élargi dans ce sens et trouve dommageable de ne pas avoir pris cette opportunité pour changer cela.
- Un dernier point concerne la police des chiens, laquelle deviendra obsolète tantôt, suite à l'adoption d'une nouvelle loi au niveau cantonal, récemment adoptée par le Grand Conseil, comme par exemple l'art. 111 sur l'exonération de taxe qui a changé au niveau des appellations et du contenu.

Sous réserve de ces points et des quelques questions ou remarques apportées lors de la lecture, article par article, le groupe Vert'libéral sera prêt à soutenir le projet de règlement proposé.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, signale que les membres de son groupe ont étudié le rapport susmentionné lors de leur séance du 17 septembre.

Ils ont d'abord déploré le fait que ce règlement soit arrivé tellement tardivement que personne n'a eu le temps de le lire attentivement en le comparant aux règlements préexistants avant la séance de groupe.

Ils se sont ensuite étonnés de la disparition des chapitres 5 et 8, mentionnés dans la table des matières, mais introuvables dans le corps de texte.

Plusieurs articles ont donné lieu à des remarques ou questions. Les voici dans l'ordre :

Art. 1

Lettre a) : "La gestion de leur domaine public", s'agissant de la commune de Peseux, "son domaine public" serait plus correct.

Lettre h) : qu'entend-on par "l'entretien du lien social" ?

Art. 3

Pourquoi pas la commission du feu, s'agit-il d'un autre règlement ?

Art. 5

Lettre s) : le domaine "public" s'écrit avec un "c" et non "que";

Quel est le règlement pour la vidéosurveillance dans la commune de Peseux ?

Art. 8 et suivants

Une virgule entre "procureur général de la République" et "ainsi que celles non visées dans la liste ci-dessus" rendrait la lecture plus aisée.

Art. 10

En plus de la remarque ci-dessus, il manque le mot "que" avant "celles non visées dans la liste ci-dessus".

Art. 12

Alinéa 2 : la formulation est difficile à suivre. "Le Commandant de la police neuchâteloise peut autoriser l'accomplissement par les agents de sécurité publique de certaines tâches de police judiciaire pour lesquelles ils ont reçu une formation adéquate" serait plus clair.

Art. 18

Nous rejoignons la commission des règlements pour la modification du mot "hospice".

Art. 20

Alinéa 1 : "elle doit indiquer le numéro de son logement"; de quoi s'agit-il ?

Art. 33

Alinéa 4 : sur quoi porte cette taxe et à quoi est-elle allouée ?

Art 34

Alinéa 2 : qu'est-ce qu'une "publication officielle" ? Doit-elle porter les armoiries de la commune ou être signée par les autorités ?

Art. 39

Alinéa 1 : pourquoi avoir introduit cette disposition ?

Art. 75

Alinéa 1 : "La commission de salubrité publique est chargée d'exécuter les prescriptions relatives aux maladies transmissibles (...)"; qu'est-ce que cela implique ?

Art. 85

Le règlement sur le cimetière est souvent consulté par les administrés lors d'un deuil. De ce fait l'utilisation du mot "cadavre" paraît peu délicate. Serait-il possible de le remplacer par un autre mot (défunt, dépouille, corps) ?

Art. 88

Alinéa 4 : qui sont "les gardes communaux" ?

Art. 104

Il serait utile de reprendre le paragraphe 5 de l'article 103 et de préciser ici aussi, par analogie, que "la signalisation et les autres aménagements nécessaires (barrières, places de parc) sont du ressort de la commune."

Art. 109

Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires sont-elles toujours exonérées de la taxe sur les chiens ?

En fonction des réponses apportées à ces remarques et questions, les membres du groupe EAG se prononceront sur l'acceptation du rapport.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole concernant la question du groupe PLR sur la non assermentation du garde forestier, à l'article 3, lettre d).

Je vous informe que, selon la Loi cantonale sur les forêts du 1^{er} janvier 2011, l'assermentation des gardes forestiers n'est plus obligatoire. Notre garde forestier, qui travaille également à La Grande Béroche, n'est donc pas assermenté. En cas de problème, il fait appel à la Sécurité publique ou à la Police cantonale.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient et annonce une motion d'ordre.

Je suis un peu inquiet de la tournure que prennent nos débats. Nous avons deux gros règlements à adopter ce soir. Nous sommes en train de parler de virgules, etc. Il y a beaucoup de questions au sein des groupes qui, à mon avis, auraient dû être discutées et résolues en commission, et non pas en plénum.

En plénum, nous nous prononçons sur le principe, sur les grandes lignes d'un règlement.

De plus, il y a des amendements que les groupes Ensemble à Gauche et Vert'libéral admettent être identiques à ceux de la commission des règlements; ils pourraient être retirés.

Quand j'étais journaliste parlementaire à Berne, il y avait ce qu'on appelle une commission de rédaction qui, une fois les règlements adoptés, résolvait tous les problèmes de style, de langue. Si ce soir, nous répondons à toutes ces questions, nous serons encore là à 2h du matin !

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, explique la procédure.

Premièrement, nous allons procéder, comme le prévoit le règlement, en faisant un débat d'ensemble. Puis nous allons voter une entrée en matière, et enfin nous ferons le débat, article par article.

Deuxièmement, nous n'allons évidemment pas nous arrêter sur les virgules et les erreurs de frappe.

Je vous demanderai ainsi, lors du deuxième débat, article par article, de ne déposer des amendements que pour des questions de fond.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, intervient.

Au vu de toutes les questions et remarques, je propose de retirer ce règlement et de vous le représenter lors de la prochaine séance du Conseil général, au mois de décembre.

Nous allons convoquer à nouveau la commission des règlements et tout remettre à jour.

J'aimerais que les groupes nous fassent parvenir leurs remarques par écrit, n'ayant pas eu le temps de noter tout ce qui a été exprimé ce soir.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, confirme que le rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement de police est retiré.

4) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT DES TAXIS

Monsieur Alex Valladares Yopez, au nom de la commission des règlements et statuts, rappelle que la commission, s'est réunie le 19 septembre dernier, sans atteindre son quorum.

Concernant le rapport relatif à la modification du règlement sur le service des taxis, nous avons relevé principalement des points de l'ordre de l'orthographe qui seront apportés ultérieurement au rapport. La commission a accepté à l'unanimité le rapport et son arrêté.

Monsieur Michele Barone (PLR) annonce également une motion d'ordre.

Nous avons inversé ce soir l'ordre de passage des deux rapports, police et taxis. Dans la mesure où le rapport relatif à la modification du règlement sur le service des taxis doit être traité dans le prolongement de celui sur le nouveau règlement de police, il faudrait alors qu'il suive ce soir le même sort que le règlement de police.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, annonce qu'il retire également le rapport relatif à la modification du règlement sur le service des taxis.

5) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 55'000.00 POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS A LA RUE DE LA GARE (RC 174)

Madame Elisabeth Moser, au nom de la commission financière, signale que, lors de sa séance du 19 septembre, la commission, avec sept membres présents et deux excusés, s'est penchée sur le rapport précité.

Le Conseil communal a rappelé qu'il s'agissait d'une réfection complète de la rue de la Gare, faisant la part belle à la mobilité douce. Il s'agit également de renforcer la sécurité sur le côté ouest de cette route en créant un trottoir continu. Le trottoir côté est sera également élargi, avec un tronçon en circulation mixte piétons/vélos.

Ce dernier point ne convainc pas l'ensemble des commissaires mais est une décision cantonale.

Le Conseil communal nous a également informés que ce rapport nous parvenait tardivement suite au manque de réaction du mandataire.

En réponse à une question sur le raccordement des maisons adjacentes au réseau séparatif des eaux, il est précisé que les propriétaires sont tous contactés.

Finalement le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Alex Valladares Yopez, au nom du groupe EAG, signale que ce dernier s'est réuni le lundi 17 septembre dernier.

A la lecture du rapport, nous avons apprécié les plans schématiques et les chiffres correspondant aux coûts pour la commune pour l'acquisition des terrains. Toutefois, le groupe EAG s'est interrogé sur l'issue des discussions du Conseil communal avec les propriétaires des terrains. Nous souhaiterions donc demander au Conseil communal l'avancement des discussions avec ces propriétaires. Sont-ils tous d'accord ?

Le groupe EAG accepte à l'unanimité le rapport et l'arrêté qui s'y rapporte.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que son groupe s'est réuni le 17 septembre dernier.

Il regrette la procédure tardive du canton pour définir les emprises du projet, mais il soutiendra la demande de crédit proposée.

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, donne lecture de son rapport en informant que son groupe s'est réuni le mardi 17 septembre.

Mises à part quelques questions techniques, ce rapport n'a pas fait l'objet d'un débat très fourni. Le plan d'alignement le long de la rue de la Gare étant établi, la commune a donc pris contact avec les détenteurs fonciers concernés en vue de l'acquisition de ces quelques m². Nous relevons que la commune offre un prix de rachat très correct du m² non constructible, de même, les droits de superficie des propriétaires impactés restent garantis.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe libéral-radical accepte le rapport et son arrêté et vous recommande de faire de même.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie pour l'étude de ce rapport. Pour répondre à la question du groupe EAG, concernant l'achat des terrains, je vous informe qu'il y aura une trace écrite car des conventions seront signées et un enregistrement se fera auprès du Registre foncier.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) a une question.

Si j'ai bien compris, ces expropriations servent à constituer des trottoirs au bord de la route. On ne peut que s'en féliciter, puisque la zone d'accueil parascolaire se trouve à la rue de la Gare.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 32 voix à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 32 voix à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, au nom du Conseil communal, remercie l'ensemble du Conseil général pour cette entrée en matière en faveur de la sécurité et du renforcement de la mobilité.

6) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 170'000.00 POUR
LA 2E ETAPE DE LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL
(PAL)**

Monsieur Pierre Fahrni, au nom de la commission d'urbanisme, informe que cette dernière s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019. Elle a siégé sous la présidence de Monsieur Alain Sommer et était composée de trois membres, en plus du président, deux membres étant excusés.

Le Conseiller communal Rolf Schneider a transmis quelques précisions et informations aux membres de la commission.

Le président constate qu'il y a peu de points sur lesquels la commission aura à se prononcer étant donné qu'il s'agit d'une étape intermédiaire du processus en cours et déjà validé par le Conseil général.

Le Conseiller communal Rolf Schneider précise que les quatre bureaux mandatés pour soumettre une offre ont été confrontés à des délais courts mais que tous ont présenté leurs offres en respectant les délais impartis. Il nous précise également que les critères de jugements ont été acceptés par les quatre entreprises et que le choix résultant de ce jugement a été reconnu sans contestation.

Les membres présents de la commission d'urbanisme ont rappelé au Conseil communal le souhait manifesté préalablement de continuer à être associés au processus de décision. Ce souhait est confirmé dans le rapport présenté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote des membres présents le rapport; ceux-ci l'acceptent à l'unanimité et recommandent au Conseil général d'en faire de même.

Madame Elisabeth Moser, au nom de la commission financière, signale que, lors de sa séance du 19 septembre, la commission (sept présents, deux excusés) a traité le rapport précité.

Il s'agit de la première étape de la formalisation du PAL. L'avant-projet sera formalisé par la nouvelle commune. D'ici là, Peseux mandatera quelqu'un pour établir un diagnostic territorial, pour formaliser les zones et dessiner le projet. C'est la base du processus qui devra être finalisé d'ici 2020.

Les ateliers organisés ont permis aux Conseillers généraux impliqués de comprendre le rôle et les enjeux du PAL. L'urbaniste va s'appuyer sur ces ateliers et présenter un projet fin 2020 que le Conseil général devra valider. Il présentera les grandes lignes du développement de Peseux à long terme, mais ce ne sera pas l'avant-projet définitif. Celui-ci sera finalisé par la nouvelle commune en coordonnant les différents processus.

Le SAT est impliqué tout au long de la démarche. Au niveau de la Commune de Peseux, la comPAL est également impliquée dans tout le processus.

A la question de savoir ce qu'il en est des espaces pour les chiens prévus à l'article 121 du règlement de police, il est répondu que la question est prématurée et doit être relayée à la comPAL.

Les commissaires relèvent leur satisfaction de savoir que la comPAL sera toujours impliquée et acceptent le rapport et l'arrêté à l'unanimité des membres présents.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, rapporte que son groupe s'est réuni le 17 septembre dernier.

Nous avons relevé qu'il n'était pas précisé dans le titre du rapport qu'il s'agissait de l'étape "2.1 Avant-projet PAL" et non pas de l'ensemble de la deuxième étape.

Ce point devrait peut-être être précisé au moins dans l'arrêté. Autrement, notre groupe apprécie la démarche avec laquelle le Conseil communal fait avancer ce projet, en particulier en y faisant participer la commission du PAL, le Conseil général et la population.

Dans le rapport, des "groupes d'intérêt" sont mentionnés à deux ou trois reprises. Nous souhaiterions mieux comprendre ce qui est entendu par ces mots.

Le groupe Vert'libéral soutiendra donc sans réserve la demande de crédit proposée.

Monsieur Patrice Neuenschwander, au nom du groupe EAG, signale que son groupe acceptera à l'unanimité ce rapport et le crédit qui s'ensuit.

Nous souhaitons relever l'excellence du travail qui a été effectué jusqu'ici, au sein de la comPAL. Les commissaires, dont je fais partie, ont été intensément sollicités dans ce travail et je dirais même associés tout aussi intensément dans le processus, ce dont nous nous réjouissons.

Le choix des bureaux est effectué selon des critères qui sont tout à fait transparents et exposés dans le rapport. Nous pouvons comprendre comment le Conseil communal a fait son choix, ce qui est aussi très appréciable.

Quant aux bureaux en eux-mêmes, Urbaplan et Boss, on ne peut que se féliciter de ce choix, car ce sont des bureaux qui connaissent bien la commune pour y avoir travaillé de nombreuses années et, soit dit en passant, ce sont eux également qui traitent du réaménagement de la place de la Fontaine.

Nous pouvons aussi relever l'excellence de l'accompagnement fourni par le réseau urbain neuchâtelois (RUN), avec une petite question de l'un de nos membres : pourquoi faut-il payer pour cet accompagnement, puisque Peseux fait partie du RUN ?

Les options sont tout à fait en ordre pour nous; revaloriser le bâti, requalifier les quartiers ou des centralités de quartiers et favoriser la mobilité douce. On ne peut être que satisfait et d'accord avec ces options.

Une question a encore surgi lors de notre discussion de groupe : pourquoi est-ce que la commission de mobilité n'a pas été consultée en tant que telle puisqu'elle est intégrée à la comPAL ?

J'exprime encore un bémol à titre personnel : le calendrier du plan d'aménagement nous emmène jusqu'en 2023. En principe, j'y crois toujours, au 1^{er} janvier 2021, nous ne formerons plus qu'une seule commune avec Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Qu'advient-il alors de tout ce travail effectué autour du PAL de Peseux ? Je sais qu'il est construit en fonction du Grand Neuchâtel, mais j'espère qu'on ne fait pas tout cela pour rien du tout.

Monsieur Gaël Duc, au nom du groupe PLR, informe que son groupe s'est réuni le 17 septembre dernier.

La révision du PAL est un long processus, que nous avons débuté en septembre 2017 déjà. Dès 2018, les commissaires à la mobilité et à l'urbanisme se sont réunis sous la bannière de la compAL et ont travaillé de manière constructive et volontaire lors des nombreux ateliers mis en place. De ce processus est né le Rapport sur la Stratégie Politique d'aménagement qui a été accepté par 35 voix à l'unanimité le 27 juin de cette année.

La demande de crédit soumise au vote ce soir est donc une suite logique à un processus qui nous a été présenté très clairement et cela plusieurs fois déjà. Un planning très précis mais aussi très soutenu des étapes de la procédure nous a également été présenté et je pense que nous sommes tous conscients du fait qu'il est de notre responsabilité de garantir un avancement selon ce planning.

Lors de nos échanges de groupe, nous avons souhaité recevoir plus d'informations concernant le processus d'attribution du projet ainsi que sur la composition du comité d'évaluation chargé de départager les différentes offres. Toutes nos questions ont reçu une réponse détaillée et précise.

La qualité du rapport fourni et des informations qu'il contient a été largement soulignée. De même, l'implication de nos autorités communales dans ce projet et le choix d'un processus ouvert, participatif et bien encadré sont également fortement appréciés.

A l'unanimité les membres du PLR ont accepté ce rapport et l'arrêté en découlant.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, demande une précision quant à la question posée par le groupe PVL, concernant le terme "groupes d'intérêt"; où cela figure-t-il ?

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) cite par exemple le premier paragraphe du chapitre "Conclusions" du rapport :

"La commune de Peseux entame une phase capitale dans la procédure de révision de l'aménagement de son territoire : l'avant-projet PAL qui fera office de projet de territoire réfléchi par les autorités communales, la population et les groupes d'intérêts, projettera notre territoire communal dans les 15 à 20 prochaines années".

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond qu'il s'agit des commerçants ou des habitants proches du projet. Il y a aussi bien sûr les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Tous seront ainsi inclus dans cette réflexion.

Concernant les cotisations au RUN et pour rappel historique, l'Etat a donné naissance au RUN, soit une association multiple, Etat et communes. Puis, l'Etat s'étant retiré du RUN, ce sont aujourd'hui les communes qui financent la cotisation selon un mode de parité par habitant.

Nous payons donc une cotisation, ainsi que des honoraires quand nous acceptons un mandat. C'est une sorte "d'héritage" que nous ne pouvons pas changer. Sachez encore que le RUN est une plateforme qui est fragile. Elle rend beaucoup de services aujourd'hui aux communes et également à l'Etat, mais cela peut changer d'un jour à l'autre.

Le groupe PVL a aussi mentionné que ni le titre du rapport, ni l'arrêté ne mentionnaient, pour cette deuxième étape (Formalisation), le point "2.1 Avant-projet PAL", tel qu'il figure en page 2 du rapport. Effectivement ce rapport fait partie de ce point-là. Est-ce maintenant une nécessité de l'indiquer dans l'arrêté ? Je ne le vois pas forcément.

Il y a de toute façon l'avant-projet PAL et le projet PAL. Ce sont donc deux projets distincts, car le projet du PAL sera soumis à la population.

Je laisse la discussion ouverte s'il faut modifier l'arrêté dans ce sens.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Il s'agissait pour nous plus d'une interrogation que d'une envie de changement. Si cela ne semble poser problème pour personne, cela nous convient également.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 32 voix à l'unanimité.
L'arrêté est accepté par 32 voix à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, au nom du Conseil communal, remercie l'ensemble du Conseil général pour l'entrée en matière. Nous avons encore de magnifiques moments pour développer ensemble ce plan d'aménagement.

7) MOTION DU GROUPE EAG "VEGETALISATION DES TOITS"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette motion.

"Le groupe EAG demande au Conseil communal d'étudier de quelle manière il pourrait favoriser la végétalisation des toits lors de futures réalisations (constructions, réparations, entretien d'immeubles bâtis), ceci chaque fois qu'il y en a la possibilité.

Pour ce faire, EAG demande que soient répertoriés les bâtiments existants et futurs (qu'ils soient communaux ou privés) qui pourraient faire l'objet d'une végétalisation et de développer un argumentaire à cette fin.

Le mini écosystème qui se crée sur les toits favorise la biodiversité, peut servir de refuge aux oiseaux et aux insectes, notamment aux abeilles.

Les toitures végétales permettent, dans un environnement urbain, de réduire la pollution en absorbant dioxyde de soufre, oxyde d'azote, plomb, gaz carbonique.

Grâce à la photosynthèse, les plantes génèrent de l'oxygène et retiennent les poussières et les pollens en augmentant l'humidité de l'air : elles augmentent donc la qualité de l'air.

Elles apportent de la verdure dans des endroits où il n'est pas toujours possible d'envisager la plantation d'arbres ou d'arbustes.

Sur les toits, la végétalisation apporte une meilleure isolation thermique qu'un toit en tuiles. Il fait donc moins froid en hiver et moins chaud en été dans de tels bâtiments.

Un autre avantage est de retenir les eaux de pluie et ainsi de diminuer les risques d'inondations.

Les toits végétalisés ont une durée de vie plus longue que les autres, car ils sont protégés des radiations UV et des trop grandes variations de température.

Patricia Sörensen"

Madame Patricia Sörensen (EAG) développe cette motion.

Il s'agit en fait d'un complément aux vœux qui ont été formulés lors des commissions PAL, d'où il est ressorti une volonté de végétaliser le plus possible. Il est vrai qu'en surface à Peseux, hormis la forêt qui est un très grand territoire vert, les espaces manquent quelque peu.

Je ne demande pas que la Commune végétalise tous les toits, mais de favoriser de telles constructions, d'informer et de rechercher des endroits où une végétalisation pourrait être mise en place.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Comment ne pas être d'accord avec cette motion ? Toutefois, actuellement, le règlement d'aménagement ne permet pas d'intervenir directement.

Nous pouvons aussi nous dire que, avec le plan d'aménagement local, nous pourrions mettre cela en place et vous présenter un projet de modification pour la séance du 13 décembre prochain. Nous profiterions de répondre aussi aux questions techniques liées à la construction Mais comme nous traiterons déjà du budget et des deux règlements, cela fera beaucoup.

Nous aimerions surtout changer l'indice vert. Une possibilité d'intervenir rapidement serait lors de futures demandes de permis de construire.

Mais, encore une fois, il y a déjà des sujets importants à l'ordre du jour de la séance de décembre; faudra-t-il alors ajouter une séance supplémentaire ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, ajoute un point dans le cadre des travaux sur le PAL.

Au sein de la COMUL, dans son groupe de travail sur l'environnement, le thème de la végétalisation est aussi traité, à plus long terme.

Il y aura une réflexion qui sera vraisemblablement faite sous forme d'un plan paysage, qui veut ainsi favoriser la végétalisation des toits et des façades au travers des mesures d'indices. Une démarche est donc en cours.

Elle sera également incluse dans les travaux d'avant-projet du PAL où la comPAL sera aussi associée dans ce sens-là.

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole.

Je vois que l'idée de cette motion est bien accueillie et que cela fait partie des réflexions générales.

Je peux donc retirer cette motion puisque les choses continuent dans ce sens-là.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, confirme que la motion du groupe EAG "Végétalisation des toits" est retirée.

8) MOTION DU GROUPE EAG "CREATION D'UN CALENDRIER DES SEANCES ET MANIFESTATIONS DIVERSES DANS LE VILLAGE DE PESEUX"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette motion.

"Le groupe EAG demande au Conseil communal de bien vouloir étudier la création d'un calendrier consultable en tout temps sur son site internet.

Ce calendrier comporterait les dates et lieux de toutes les manifestations tenues sur le territoire communal et organisées par les différents intervenants tels qu'associations locales, groupes sportifs, événements culturels, soirées ou journées SCL, matchs au loto... ainsi que toutes les séances de travail du législatif et des différentes commissions.

Il serait complété régulièrement, de manière à permettre à chacun de pouvoir agender une manifestation au mieux des possibilités offertes.

Patricia Sörensen"

Madame Patricia Sörensen (EAG) développe sa motion.

J'ai été récemment convoquée, par deux fois, à deux manifestations organisées par la Commune le même jour, à la même heure. Cela m'a donné l'idée de cette motion.

En effet, quand par exemple une association désire organiser un évènement, plutôt que d'aller se renseigner auprès de la Commune s'il est déjà organisé quelque chose à la date choisie, elle pourrait donner son agenda à la Chancellerie qui pourrait ainsi faire figurer sur le site internet de la Commune les manifestations prévues, de manière à pouvoir agender d'autres dates pour d'autres évènements.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole.

Je vais tenter de répondre à la motion présentée par Ensemble à Gauche.

Premièrement, concernant la création d'un calendrier consultable sur le site internet de la Commune de Peseux, je voulais vous informer qu'il en existe déjà un.

Effectivement, sous la rubrique "Vie locale - événements", il existe la possibilité à chacun de remplir un formulaire qui est directement transmis à la Chancellerie communale. Cette dernière le valide et l'ajoute sur le site internet selon les manifestations concernées.

Par ailleurs, sous la rubrique "Politique - agenda politique - calendrier", il existe déjà la possibilité de mettre les dates des conseils généraux, commissions, etc.

En outre, le calendrier des séances se trouve également déjà sur le site. Je vous concède que ce site internet n'est pas très sexy et qu'il est très peu utilisé.

Cependant, nous allons mettre des ressources adéquates au sein de l'Administration afin de remplir ce site de manière plus confortable et attrayante.

Le Conseil communal va également le rappeler lors d'un prochain tout-ménage ainsi qu'aux sociétés locales par le biais du GSLP.

Deuxièmement, nous avons demandé une offre à une société compétente concernant la pose de deux écrans lumineux extérieurs (l'un à Cap 2000 et l'autre sur la place de la Fontaine).

Ces bornes permettront d'annoncer les manifestations, la fermeture d'une route pour raisons de travaux, la météo, etc. et seront gérées directement par l'Administration. Nous sommes encore en attente d'une offre concernant la connectivité de ces appareils avant de finaliser ce dossier.

J'espère avoir répondu ainsi à votre demande et vos questions. Je reste naturellement à disposition pour tout complément d'informations.

Monsieur Nicolas Forster (PVL) a une question.

Peseux a la chance de disposer aussi d'une "app Peseux", avec un onglet "actualités". Malheureusement, ce dernier n'est pas aussi complet que le site web. Tout n'est pas synchronisé, ce qui est dommage.

Je proposerais, puisque toutes les manifestations doivent être annoncées à la Commune, que cette dernière les répercute directement sur le site internet et sur l'app Peseux, comme un automatisme.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond.

Il est clair que, quand la Commune est au courant de manifestations, elle les publie sur son site.

Monsieur Jean-Marie Lehmann (EAG) prend la parole.

Je viens de faire un tour des manifestations annoncées sur le site.

Par rapport aux locations de la salle des spectacles, il pourrait y en avoir beaucoup qui sont annoncées, même si elles ne sont pas sujettes à autorisation du SCAV, par exemple. Donc pour des manifestations sportives, elles existent mais elles ne sont pas annoncées et pourraient être facilement repérables par la Commune.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, réagit.

Nous allons faire un courrier au GSLP qui transmettra l'information aux sociétés locales.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter cette motion.

La motion du groupe EAG "Création d'un calendrier des séances et manifestations diverses dans le village de Peseux" est acceptée par 27 voix et 5 abstentions.

9) **QUESTION DU GROUPE EAG "JARDINS CITOYENS"**

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Le groupe EAG souhaite connaître l'état d'avancement de la motion relative à la création de jardins citoyens, déposée le 15 décembre 2017.

Patricia Sörensen"

Monsieur Rolf Schneider, Président, prend la parole.

Je pense que cela nécessite une réflexion en profondeur.

Le Conseil communal propose que "Peseux en mieux" élabore un concept à ce sujet. Ce n'est pas seulement à l'autorité exécutive de trouver une solution.

Par l'intégration de "Peseux en mieux" à cette réflexion, nous pensons que ce serait la meilleure solution afin de trouver le lien entre le monde politique et les citoyens.

Je demande ainsi aux membres de "Peseux en mieux", présents ce soir, de nous contacter afin d'élaborer ensemble un concept qui pourra satisfaire cette demande, sous réserve du financement notamment. Il faudrait le faire rapidement puisque nous sommes en phase budgétaire.

10) QUESTION DU GROUPE EAG "ORDURES MENAGERES"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état de l'étude de la motion déposée par EAG le 4 mai 2017 relative à la gestion des ordures ménagères ?

Patricia Sörensen"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Souvenez-vous, nous avons fait une demande de rapport d'un montant de CHF 75'000.00 en 2018, en deux phases. Une première phase concernait l'étude pour l'emplacement des Moloks et la deuxième phase était l'étude sur la surveillance des travaux. Puis il y avait bien sûr l'investissement pour des Moloks et l'achat du terrain. Nous avons évalué un coût par Molok de CHF 25'000.00, soit dans sa totalité CHF 1'500'000.00 pour 60 emplacements.

Nous avons ensuite eu des discussions avec la commission financière qui a souhaité mettre en réserve ce projet pour des raisons de complication liées aux achats de terrains.

En plus, nous sommes maintenant dans une phase extrêmement serrée due au processus de fusion.

Actuellement, si nous réalisons des investissements, il nous faut l'aval des trois autres communes. Ce projet est donc mis en attente.

11) QUESTION DU GROUPE EAG "REGLEMENT GENERAL"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Où en est la révision du règlement général de la Commune de Peseux ?

Patricia Sörensen"

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole pour développer cette question.

Dans les années 2005, 2006, 2007, la commission des règlements a entièrement revu ce règlement et, depuis, plus rien ne s'est passé !

En 2013 environ, ce fut la même chose, nous l'avons revu de fond en comble et plus rien ne s'est passé.

Il n'y a pas longtemps, la commission a refait ce travail.

Où s'est-il égaré ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Je ne peux répondre que pour le présent.

Au sein du comité de pilotage pour la fusion, avec deux représentants par commune, nous avons eu beaucoup de séances dans ce sens-là.

Toutefois, le comité de pilotage a aujourd'hui clairement indiqué que les règlements pour chaque commune doivent être mis en attente. S'il y a fusion, il y aura de toute façon un nouveau règlement et, dans le cas contraire, nous mettrons à jour le règlement général de Peseux.

12) **QUESTION DES GROUPES EAG ET PVL "ECOPOINT DE BOUBIN"**

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Les Conseillers généraux des deux groupes sont étonnés d'avoir appris à travers un tout-ménage la fermeture de l'écopoint de Boubin. Nous sommes déçus d'assister à cette triste conclusion, due à des incivilités de certaines personnes. Cette fermeture ne risque-t-elle pas d'augmenter le chaos ? Quelles seront les conséquences sur les autres écopoints ?

Le Conseil communal a-t-il envisagé, avant de le fermer, de clôturer l'écopoint et d'instaurer des horaires d'ouverture ? Si ce genre d'incidents se répercute sur les autres écopoints, que va-t-il se passer ? Au vu de la diminution de prestations, y aura-t-il une réduction de la taxe déchets ? Devrions-nous centraliser un point de collecte surveillé ? Ou alors, pourrions-nous trouver une solution avec les communes avoisinantes, avec par exemple une déchetterie mobile ?

Pour conclure, nous aimerions que pour une prochaine fois, une telle information passe d'abord par une information au législatif, plutôt qu'à travers un tout-ménage à la population.

Pour les groupes Ensemble à gauche et Vert'libéral

Patricia Sörensen - Mireille Tissot-Daguette"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Selon mes souvenirs, Monsieur Michel Rossi a, à plusieurs reprises, évoqué cette fermeture suite à des gros soucis d'incivilités et d'hygiène sur l'écopoint de Boubin. Il représentait un réel problème car il y a notamment en face une place de jeux. Nous avons également constaté que cet écopoint n'était pas utilisé que par des habitants de Peseux.

De ce fait, il ne s'agit pas d'une fermeture surprise, car cela a aussi été évoqué en commissions technique et financière.

A ce jour, il n'y a pas de changement visible sur les autres écopoints suite à cette fermeture. Nous allons maintenant être bien sûr attentifs à l'évolution de la situation et allons étudier les incidences jusqu'à la fin de cette année.

Vous parlez aussi de diminution de prestations. Je ne le trouve pas car les autres écopoints restent en place. Les gens vont se déplacer et s'organiser différemment.

Je rappelle encore que Peseux paie une cotisation pour l'utilisation, par les habitants de Peseux, de la Déchetterie des Plaines-Roches.

De plus, nous organisons aussi une action de ramassage trois fois par année. Il s'agit d'une prestation unique. Je n'ai en effet pas connaissance que cela soit mis sur pied dans d'autres communes.

Il ne faut donc pas dire qu'on diminue la prestation.

Madame Patricia Sörensen (EAG) intervient.

L'avantage des écopoints de proximité est que l'on peut s'y rendre à pied. Si on a quelque chose d'encombrant, on se déplace jusqu'à Plaines-Roches.

Ce sont un peu les atouts des déchetteries mobiles, ou des déchetteries clôturées.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) prend la parole.

Je peux comprendre les habitants du quartier de Boubin qui voient soudain leur écopoint disparaître.

C'était surtout la forme qui m'a posé problème, à la lecture du tout-ménage. Les explications de Monsieur Schneider sont déjà plus rassurantes, quand on entend que le Conseil communal va rester attentif à la suite de cette fermeture.

J'aimerais encore savoir dans quelle mesure les commissions ou le Conseil général peuvent être associés à ces réflexions à court terme.

Monsieur François Ducommun (PLR) relève un point.

Depuis des mois, il était affiché à Boubin que, si la situation perdurait, l'écopoint serait fermé. Les gens du quartier étaient prévenus et le savaient. Quand vous avez organisé vos actions à propos des déchets à Boubin, vous avez dû voir que c'était clairement mentionné.

L'information a été faite, nous ne pouvons rien reprocher au Conseil communal.

13) **QUESTION DU GROUPE EAG "PLAN DE STATIONNEMENT"**

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Suite à l'approbation, par notre autorité, du crédit pour la mise en œuvre du plan de stationnement, de nombreuses réactions négatives ont été constatées dans le village, notamment dans les quartiers où le parcage est d'ores et déjà difficile par manque de place.

Dans le compte de bilan, no 2.910.000, nous voyons que la réserve pour places de parc se monte à environ CHF 700'000.00.

Pourrait-on utiliser une partie de ce montant pour créer des places de parc, là où elles sont en nombre insuffisant ?

Sylviane Sauser, pour le groupe Ensemble à Gauche"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole, concernant la partie financière de cette question.

Nous ne créons pas de nouvelles places de parc, mais une modification de l'affectation.

De plus, le plan comptable est lié à des règlements; au niveau du MCH2, quand vous avez des fonds, vous avez l'obligation de les utiliser avec un règlement.

A titre d'exemple, si nous construisons un parking souterrain, nous aurions les fonds nécessaires, mais il faudrait élaborer un règlement pour l'utilisation de cette somme.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, intervient à son tour quant au nombre de places de parc.

Je ne sais pas si vous avez assisté à la séance pour le réaménagement de la place de la Fontaine, mais la tendance aujourd'hui est très clairement à la diminution des places de parc. Nous ne voulons plus avoir de voitures partout.

Le but de l'introduction des macarons est justement de supprimer toutes ces voitures qui n'ont rien à faire à Peseux. Il y a en effet beaucoup de voitures stationnées à Peseux dont les propriétaires n'habitent pas le village.

Avec l'introduction de ces macarons destinés aux habitants de Peseux, vous verrez que le stationnement en zone bleue va se libérer.

Pour exemple, le stationnement en haut du cimetière de Beauregard, à Neuchâtel, était auparavant en zone blanche. Il était très difficile de s'y parquer. Maintenant, il y a un parcomètre et le parking est vide ! C'est donc bien le but recherché, en créant des zones bleues avec macarons.

Si par la suite nous avons vraiment des plaintes par manque de place, nous trouverons des places de parc, d'une manière ou d'une autre, mais il est vrai que nous manquons de terrains pour ce faire, si ce n'est en souterrain.

14) QUESTION DE MADAME EVELYNE ROUVINEZ "5G SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"Les communes peuvent effectuer une planification négative de l'implantation des antennes 5G. C'est-à-dire délimiter les secteurs où les antennes sont exclues, comme par exemple à proximité des écoles, des homes, des centres des villages ou des lieux de résidence. Elles peuvent également effectuer une planification positive, à l'inverse, qui délimite les secteurs où les antennes peuvent être installées, par exemple dans les zones industrielles ou dans les zones d'activités économiques. Ces planifications sont admises dans la jurisprudence (ATF 138 II 173 m consid. 6).

Notre commune a-t-elle délimité ses secteurs ? Dans le cas contraire, il serait souhaitable qu'elle le fasse de toute urgence.

Evelyne Rouvinez"

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

J'aimerais tout d'abord réitérer le souhait du Conseil communal pour que les questions soient, dans la mesure du possible, déposées, non pas juste avant la séance, mais au minimum un jour avant.

Quant au fond de cette question, par rapport aux antennes de téléphonie en général, la marge de manœuvre de la Commune se situe essentiellement dans le cadre des permis de construire.

Donc pour la pose d'une nouvelle antenne, il faut qu'un tel permis soit délivré et la Commune peut statuer par ce biais.

Quant aux aspects électromagnétiques, cette partie-là est du ressort de la Confédération.

Nous n'avons donc pas la possibilité actuellement, à notre connaissance, d'aller au-delà en pratique. Néanmoins le Conseil communal va lire avec attention et intérêt l'arrêté du Tribunal fédéral cité.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) pose une question.

Est-ce que le Conseil communal a connaissance de demandes d'opérateurs téléphoniques pour des antennes 5G sur le territoire communal ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

Actuellement, il n'y a pas de demande pour de nouvelles constructions d'antennes. Par contre, il y a des modifications en cours. Mais comme l'a dit mon collègue, le Conseil communal va étudier la jurisprudence citée auparavant.

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) prend la parole.

Je présente mes excuses concernant le délai du dépôt de cette question. Nous en avons débattu hier soir, avec mes collègues des Verts.

15) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, donne une information concernant le prix de l'électricité.

Chaque année, au milieu de l'été, le prix de l'électricité doit être fixé pour l'année suivante et annoncé à l'autorité de surveillance fédérale, l'ElCom. Ce prix est composé du prix de l'énergie qui représente le prix du marché et de l'acheminement ("timbre") qui représente le coût de l'infrastructure du réseau, y compris sa maintenance.

Le prix de l'énergie dépend de ce que notre fournisseur, Eli10, réussit à contracter sur le marché. Ce prix augmentera de 6.90 à 7.55 cts/kWh en 2020 pour le tarif standard simple. Le timbre pour un ménage moyen reste inchangé à 9.30 cts/kWh pour le tarif simple. Pour un tel ménage, ceci correspond à une

augmentation de CHF 23.85 par an, ce qui correspond à une augmentation de 2.7%. Peseux reste ainsi aligné sur les autres communes actionnaires d'Eli10, avec un prix légèrement au-dessous de celui de Viteos.

En revanche, pour les producteurs de courant (photovoltaïque), le tarif de reprise augmente de 6.35 à 6.95 cts/kWh. Les services industriels de Peseux leur offrent dorénavant aussi de racheter la valeur écologique, la "garantie d'origine" sous certaines conditions, ce qui monte alors le tarif de reprise à 9.5 cts/kWh. Ils doivent pour cela être abonnés au produit Elinova, et ne pas déjà bénéficier de la RPC (reprise au prix coûtant).

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) pose une question.

Les fournisseurs actuels de courant photovoltaïque revendent le surplus. Donc ce qui n'est pas consommé est réinjecté dans le réseau. Il est racheté à 6,95 cts, alors que le courant consommé par ces mêmes fournisseurs, durant la nuit, est vendu par la Commune à environ 22 cts.

Je me demande si, avec le nouveau fonds voté récemment, la Commune ne pourrait pas améliorer, encore un peu plus que ces 9.5 cts, la valeur du courant injecté dans le réseau par les gens qui ont installé des panneaux photovoltaïques.

C'est-à-dire utiliser ce fonds pour revaloriser le courant vert fourni par les habitants de la commune.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Le règlement actuel du fonds ne le permet pas. Il finance la construction. Néanmoins nous allons réfléchir à cette question et voir s'il y a une possibilité.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, complète encore.

Il faudrait vérifier si le règlement qui a été élaboré pour ce fonds permet de répondre à votre question. Ledit règlement figure sur le site internet de la commune.

J'ai maintenant une autre information à vous donner. Il y a eu une motion du groupe EAG demandant l'attribution d'un don de CHF 5'000.00 à la Commune de Val-de-Ruz, suite aux inondations à Dombresson.

Le Conseil communal a envoyé un courrier dans ce sens à cette commune, dont je vous lis un extrait.

"Par la présente, nous souhaitons vous informer que lors de sa séance du 27 juin 2019, une motion a été adoptée par notre Conseil général afin de pouvoir faire bénéficier votre Commune d'un don de CHF 5'000.00 en faveur des habitants touchés par les intempéries et pour lesquels aucune assurance ou autre structure de soutien n'interviendra.

Notre Autorité exécutive souhaitant s'associer à ce mouvement souhaite également faire don d'une somme équivalente. C'est donc un montant de CHF 10'000.00 qui sera versé dans ce sens. (...)"

Le Conseil communal s'associe ainsi à votre motion et vous remercie.

Suite à cette correspondance, nous avons reçu une lettre de remerciement de la Commune de Val-de-Ruz.

Je vous donne encore quelques informations concernant l'avancement du pilotage pour la fusion.

Nous siégeons régulièrement, une fois, voire même deux fois par mois. La semaine passée, nous avons mis sur pied des comités de gestion pour les finances et RH (ressources humaines). Ces comités vont siéger une fois par semaine. C'est donc un rythme très soutenu.

Les personnes associées dans le comité de gestion RH sont, pour notre commune, Monsieur Thierry Daenzer, pour Valangin, Monsieur Alex Valladares Yopez, pour Corcelles-Cormondrèche, Madame Audrey Petignat et pour Neuchâtel, Monsieur Marc Vanoli.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, clôt la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel : 33 présents
6 excusés
0 absent

La séance est levée à 21h15.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly V. Niedermann